

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL556

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, Mme Le Dain et les membres du groupe socialiste, républicain  
et citoyen

-----

### ARTICLE 31

A l'alinéa 111, après le mot : « culturels »

insérer les mots : « éducatifs, scientifiques »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les communautés éducatives et scientifiques sont parties prenante de la vie de la cité. Il convient donc de les associer à la démarche collective de développement, et donc au conseil de développement tel que prévu ici.